



Montréal, le 13 janvier 2012

Comité de l'évaluation environnementale
stratégique sur les gaz de schiste

En février 2011, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) rendait public son rapport sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste. Plusieurs recommandations ont été émises dont celle de réaliser une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur l'exploration et l'exploitation de cette ressource.

En juin 2011, un comité de l'ÉES sur les gaz de schiste a été mis sur pied par le gouvernement libéral. Son principal objectif est d'acquérir des connaissances scientifiques sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste étant donné que le Québec a peu d'expertise dans l'extraction des hydrocarbures.

Nous n'avons pas l'intention de remettre en cause le contenu du Plan de réalisation de l'ÉES puisque nous considérons, à la lecture du document, que les principaux aspects d'une telle étude semblent inclus dans le plan de travail proposé. Par exemple, les principes directeurs mentionnés dans le document nous apparaissent justes et adéquats pour l'amélioration de nos connaissances scientifiques et pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale de la filière des gaz de schiste. Toutefois, nous tenons à rappeler nos craintes face à l'idée même de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste dans une zone que l'on pourrait qualifier « de grenier agricole du Québec ». Les délais pour le dépôt du rapport final sur l'acquisition de connaissances et pour la consultation citoyenne sont quelques-unes des lacunes observées. Nous souhaitons souligner aussi certaines difficultés comme la fermeture temporaire ou définitive des puits. En effet, le plan ne mentionne aucune connaissance à acquérir sur le terrain, pourtant ce dernier révèle peu d'information sur la fermeture temporaire ou définitive des puits de gaz de schiste. Seules les normes concernant la fermeture temporaire ou définitive seront analysées.

Sécurité énergétique

La consommation de gaz naturel au Québec est de 13 % annuellement pour un coût de 2 milliards. Ce gaz provient essentiellement de l'Ouest canadien. Toutefois, avant d'analyser la pertinence de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, il aurait fallu étudier et acquérir de nouvelles connaissances sur d'autres filières énergétiques moins connues telles que les biogaz. En outre, le scénario de non-développement de la filière des gaz de schiste proposé dans le plan est un élément intéressant dans l'optique de substitution des gaz de schiste vers des énergies renouvelables.

Composition du comité

Nous tenons à ajouter notre voix à celles qui se sont élevées pour questionner ou remettre en cause la légitimité du comité chargé de la réalisation de cette étude. Le gouvernement aurait fait, selon nous, un choix plus judicieux en s'abstenant de nommer des personnes en lien avec l'industrie sous-jacente à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste. Nous aurions souhaité que les curriculum vitae des membres du Comité de l'ÉES sur les gaz de schiste soient disponibles ou mentionnés dans le plan de réalisation. Cela nous aurait permis de mieux juger du choix et de la pertinence des personnes nommées au sein de ce comité. De plus, nous aurions souhaité que des membres de la société civile aient fait partie de ce comité, ceci afin d'établir un équilibre avec les représentants de l'industrie.

Nous déplorons le fait que les sessions de partage d'information ne furent annoncées que sur Internet, et ce, seulement quatre jours ouvrables avant la première consultation dans une période fort occupée qu'est le temps des Fêtes.

Acquisition de connaissances

Le projet type qui permettra de récolter les données sur le terrain et sur lequel sera fondée une partie importante de l'acquisition de connaissances scientifiques n'est pas encore défini dans le plan. Il aurait été souhaitable d'avoir une description plus détaillée de ce projet, sachant que le rapport final est prévu pour novembre 2013.

De plus, le Programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines (PACES) est toujours en cours. Lors de forage pour l'extraction de gaz de schiste, on doit injecter des produits chimiques dont plusieurs sont toxiques. Pour comprendre les risques de contamination de la nappe phréatique, les fuites accidentelles et les zones de vulnérabilité, l'information concernant les connaissances des eaux souterraines est primordiale.

Nous doutons que le délai de deux ans soit suffisant pour bien comprendre les impacts environnementaux (qualité de l'air, impacts du camionnage, contamination de nappe phréatique, gestion des eaux usées, etc.) et socioéconomiques puisque l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis vient de

publier une étude préliminaire après 3 ans d'enquêtes et d'analyses uniquement sur les liens entre la fracturation hydraulique et la contamination de l'eau souterraine.

Rappel de la position de la CSN

La CSN réitère sa position, formulée dans son mémoire déposé lors de l'audience publique du BAPE sur les gaz de schiste en novembre 2010, pour un MORATOIRE. Il n'y a pas d'urgence à s'engager dans un développement qui aura des impacts importants sur notre collectivité.

La CSN a pris position relativement à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste :

Que le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) soit élargi et que ce dernier dispose du délai nécessaire pour faire une analyse complète sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste notamment sur : les impacts sur la sécurité et l'indépendance énergétique du Québec; les impacts sociaux et économiques de l'exploration et de l'exploitation ainsi que sur leurs effets sur l'environnement; les impacts du développement de cette filière énergétique sur les terres agricoles ainsi que sur la production alimentaire.

Qu'un moratoire soit mis en place sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, et ce, jusqu'à ce que les recommandations du rapport des études et des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement soient rendues publiques et fassent l'objet d'un débat public large incluant, notamment, les dimensions et la révision de la Loi des mines et des redevances.

6 — Mémoire CSN sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec.

De plus, il nous apparaît essentiel, compte tenu des enjeux qui sont en cause, que les citoyennes et citoyens de l'ensemble du Québec soient associés à ces consultations. Cela leur permettrait de parfaire leurs connaissances sur les sujets traités et de s'approprier les recommandations du BAPE. Nous sommes persuadés qu'adopter une telle approche favorisera les consensus et atténuera le phénomène du « pas dans ma cour ». Nous réclamons donc :

Que les consultations publiques ne se limitent pas uniquement aux régions administratives concernées, mais qu'elles s'adressent à l'ensemble de la population.

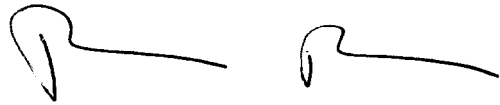
Conclusion

Nous craignons que les travaux du comité ne servent qu'à orienter différemment la perception citoyenne, tel que mentionné par le porte-parole de la compagnie Questerre, selon lequel l'ÉES constitue un exercice plus politique et éducatif que scientifique. De plus, si l'objectif est de combler les connaissances scientifiques manquantes, le délai de deux ans nous semble irréaliste compte tenu des vastes enjeux, des impacts environnementaux et socioéconomiques.

La CSN avait recommandé dans son mémoire sur les gaz de schiste l'instauration d'un moratoire qui pourrait se prolonger jusqu'au dépôt de la prochaine stratégie énergétique du Québec en 2015. Ceci permettrait l'établissement d'un réel débat public tout en prolongeant la période d'acquisition de connaissances.

Merci de l'attention portée à ces commentaires,

Le trésorier de la CSN,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pierre Patry